

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1118 du 27 septembre 1945.

n° 1118

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 septembre 1945

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1945

Date du numéro
30 septembre 1945

TEXTE INTÉGRAL

une permission de trente jours a solde entière est accordée à M. Cechak, surveillant principal du cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis pour compter du 1er octobre 1945.